

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2021

Délibération
n°110-2021
Point 4.8.6.18

Point 4.8.6.18 de l'ordre du jour

Création du DU Administrateur bancaire mutualiste – Faculté de droit, de sciences politiques et gestion

EXPOSE DES MOTIFS :

Le DU (mutualist bank administrator) Administrateur Bancaire Mutualiste (ABM) présente la singularité d'être organisé en partenariat avec le groupe Crédit Mutuel – CIC (CM Alliance Fédérale), acteur de premier plan du monde bancaire local et national.

Dans son organisation, le Crédit Mutuel obéit à une logique de coopérative reposant sur des milliers de bénévoles élus par les sociétaires et œuvrant en qualité de membres des multiples conseils d'administration et de surveillance. Le DU aurait pour objectif **de former les administrateurs élus du groupe bancaire mutualiste.**

En effet, face à la multiplication des exigences de formation imposées, pour les administrateurs de banque, par les organes de supervision bancaire (au niveau national et à l'échelon communautaire), les compétences de dimension juridique deviennent essentielles. L'environnement législatif et réglementaire s'est complexifié et il est impératif qu'un administrateur soit formé à cet égard.

L'ambition du diplôme, porté par la Faculté de droit de l'Unistra, est d'offrir aux élus une formation d'excellence. Ainsi auraient-ils l'occasion, grâce à des enseignements dispensés par l'équipe de droit des affaires (UMR DRES) et par le Crédit Mutuel, de valoriser leur engagement au sein de la banque, tout en obtenant une reconnaissance diplômante par le travail qu'ils fourniraient tout au long de l'année.

Le 5 juillet 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a rejeté, par 7 voix contre, 14 abstentions et 7 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du DU Administrateur bancaire mutualiste – Faculté de droit, de sciences politiques et gestion.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Ouverture du

Diplôme d'Université "MBA" Administrateur bancaire mutualiste (ABM)

pour **2021/2022**

note : un intitulé clair et bref, à l'intention d'un public non informé, est souhaité. Il apparaîtra tel quel sur le parchemin officiel du diplôme

A faire parvenir par le directeur de composante, copie au responsable administratif de composante
à la DES : des-appui@unistra.fr, à Mme Bergmann (pascale.bergmann@unistra.fr), au Service de formation continue, le cas échéant : dominique.schlaefli@unistra.fr

I. Nature de la demande

S'agit-il : X d'une création OU d'une modification / renouvellement de DU

Date d'approbation par le Conseil de composante : à l'ordre du jour du conseil de faculté du 22 mars 2021

II. Exposé des motifs de la création / ~~modification~~

Le DU « MBA (mutualist bank administrator) Administrateur Bancaire Mutualiste (ABM) » présente la singularité d'être organisé en partenariat avec le groupe Crédit Mutuel – CIC (CM Alliance Fédérale), acteur de premier plan du monde bancaire local et national. Dans son organisation, le Crédit Mutuel obéit à une logique de coopérative reposant sur des milliers de bénévoles élus par les sociétaires et œuvrant en qualité de membres des multiples conseils d'administration et de surveillance. Le DU aurait pour objectif de former les administrateurs élus du groupe bancaire mutualiste. En effet, face à la multiplication des exigences de formation imposées, pour les administrateurs de banque, par les organes de supervision bancaire (au niveau national et à l'échelon communautaire), les compétences de dimension juridique deviennent essentielles. L'environnement législatif et réglementaire s'est complexifié et il est impératif qu'un administrateur soit formé à cet égard. L'ambition du diplôme, porté par la Faculté de droit de l'Unistra, est d'offrir aux élus une formation d'excellence. Ainsi auraient-ils l'occasion, grâce à des enseignements dispensés par l'équipe de droit des affaires (UMR DRES) et par le Crédit Mutuel, de valoriser leur engagement au sein de la banque, tout en obtenant une reconnaissance diplômante par le travail qu'ils fourniraient tout au long de l'année.

Il va sans dire que cette formation nouvelle est unique et que les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale entendent à un partenariat exclusif avec la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg.

Du point de vue de l'Université et de la Faculté, les avantages sont importants.

En premier lieu, pour l'équipe de recherche en droit des affaires, il s'agit de bénéficier de l'expérience pratique de ces élus afin de nourrir les travaux de nos enseignants-chercheurs, particulièrement spécialisés dans la gouvernance de banque et la gestion des organismes mutualistes. L'alliance entre recherche et enseignement, à travers un public inédit, trouverait tout sens, contribuant à faire de la Faculté de droit, du centre de recherche et de l'Université, un pôle d'excellence en droit bancaire mutualiste. Cette dimension est totalement neuve dans le paysage académique

européen et mondial, quand pourtant les structures coopératives essaient à travers le monde (Royaume-Uni, Italie, Allemagne, Canada, etc.).

En second lieu, une telle formation serait une occasion supplémentaire de tisser des liens forts avec le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, lequel se révèle un acteur de premier plan au sein de la place strasbourgeoise et alsacienne, tout autant qu'à l'échelon national. Ces liens forts continueront de faire du Crédit Mutuel un partenaire de premier plan et privilégié.

Cf. lettre d'intention du président du Crédit Mutuel, M. Nicolas Théry, 10 nov. 2020 (annexe).

III. Composante de rattachement :

A. Composantes ou services associées : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

B. Universités partenaires

C. Autres partenariats

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale
- Les enseignements seraient dispensés à parité entre la Faculté de droit et la filiale formation du groupe CM Alliance Fédérale (Cap Compétences), sous l'égide d'un comité scientifique dont seront membres chacun des partenaires concernés.
- Les modalités du partenariat et de la collaboration seront établies par une convention directement signée, grâce à l'appui de la DES et du SFC, avec le groupe CM Alliance Fédérale

IV. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg

Thibault de Ravel d'Esclapon
Maître de conférences (Faculté de droit, sciences politiques et de gestion, UMR 7354 DRES
Section 01
1, place d'Athènes – 67045 Strasbourg Cedex 01
06 13 37 95 84
thibaultderavel@unistra.fr

V. Conditions d'admission et public concerné

A. Mode de recrutement / sélection

Rappel : la sélection est possible à l'entrée en DUT, en M1, dans le cadre des diplômes d'établissement et/ou d'école.

La sélection repose sur les critères suivants : être élu du groupe CM Alliance Fédérale. Sélection sur dossier par une commission composée de membres représentant chacun des partenaires, avec entretien préalable si nécessaire.

B. Effectifs prévisionnels

60 étudiants par année.

Par convention, le Crédit Mutuel s'engage a minima à ce nombre d'inscrits.

VI. Modalités d'évaluation des étudiants

Préciser les modalités d'examen des étudiants, en prêtant attention à préciser, en fonction du cadre juridique du diplôme concerné :

Le DU est composé de 4 UE :

UE 1 (dispensée par l'Université) : Administration de l'entreprise bancaire : contrôle continu par QCM (coef. 1)

UE 2 (dispensée par l'Université) : Administration juridique et prudentielle de la banque : contrôle continu par QCM (coef. 1)

UE 3 (dispensée par le Crédit Mutuel) : Administration stratégique mutualiste : contrôle continu par QCM (coef. 1)

UE 4 (dispensé par le crédit Mutuel) : Gestion de projet : soutenance d'un projet devant un jury mixte composé d'un représentant de l'Université et d'un représentant du Crédit Mutuel (coef. 1)

VII. Équipe pédagogique

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
Jérôme Lasserre Capdeville	MCF	01	Faculté de droit	18	Droit bancaire, supervision réglementaire
Nicolas Rontchevsky	Pr	01	Faculté de droit	6	Gouvernance des sociétés Rôle et déontologie de l'administrateur
Nicolas Éréséo	MCF	01	Faculté de droit	9	Droit des contrats
Ariane Périn Dureau	Pr	01	Faculté de droit	9	Fiscalité
Christophe Godlewski	Pr	06	Faculté de droit	4,5	Analyse et gestion
E. Farnoux	Pr	01	Faculté de droit	9	Droit international bancaire
Thibault de Ravel d'Esclapon	MCF	01	Faculté de droit	9	Droit bancaire, droit financier Droit comptable
Thibault de Ravel d'Esclapon	MCF	01	Faculté de droit	7,5	Gouvernance des sociétés Rôle et déontologie de l'administrateur

B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Supprimer les lignes inutiles			

Les UE 3 et 4 sont assurés par le Crédit Mutuel selon une équipe définie par ses soins et qui sera soumise à la direction du diplôme. Le volume total horaire assuré par le Crédit Mutuel, et pris en charge par ses soins, est le suivant : 24h (UE3) et 13h (UE4).

VIII. Enseignements

Si le diplôme comporte des spécialités, parcours ou options, vous pouvez dupliquer le tableau suivant autant de fois que nécessaire, en indiquant les UE communes/mutualisées aux différents cursus, par le biais d'un code couleur par exemple. Dans tous les cas, faire figurer en bleu les enseignements qui sont mutualisés avec une autre formation, et indiquez qui porte le cours en question.

Attention, les crédits européens ne peuvent concerner que des diplômes habilités, accrédités ou octroyant le grade de licence ou master. Pour tous les autres, les crédits ne seront pas reconnus au niveau européen et devront faire l'objet d'une reconnaissance formelle par les partenaires éventuels, nationaux ou internationaux pour que l'étudiant puisse s'en prévaloir.

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	Cours magistral	Cours intégrés	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Temps étudiant	Total (HETD)
Administration de l'entreprise bancaire (Université)		1	Maîtrise des fondamentaux de l'administration d'une société, notamment dans ses aspects juridiques de droit privé (droit des affaires) et financiers	*Gouvernance des sociétés *Rôle et déontologie de l'administrateur *Droit des contrats *Analyse comptable, financière, fiscale	24					36
Administration juridique et prudentielle de la banque (Université)		1	Maîtrise du cadre juridique et prudentiel et de l'environnement réglementaire d'une banque	*Supervision réglementaire *Droit bancaire *Droit financier *Droit international bancaire	24					36
Administration stratégique mutualiste Crédit Mutuel		1	Maîtrise et approfondissement des principaux fondamentaux pour l'administration et la stratégie d'une entreprise mutualiste	*Macroéconomie et gestion des risques *Ressources humaines & diversité *RSE/Développement durable *Stratégie de l'entreprise mutualiste	24					
Gestion de projet Crédit Mutuel		1	Simulation de projets d'entreprise (création d'une filiale, projet d'externalisation, etc.		13					
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP				Total	48 (université)					72 (université)

Liste des UE disciplinaires enseignées en langue étrangère : Aucune

Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée : Aucun

NB : un stage ne peut être reconnu en formation initiale que dans le cadre d'une année comptant au moins 200h de cours devant les étudiants.

IX. Dispositifs de suivi de la formation

- **Évaluation des formations :**

Les formations sont évaluées à travers un dispositif construit selon le modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick et articulé avec notre certification qualité :

- Un questionnaire est adressé aux stagiaires a minima au premier tiers puis à la fin de la formation
- Le responsable de la formation et les intervenants sont interrogés en fin de formation

Ce dispositif permet :

- de mesurer la réaction des stagiaires : implication, pertinence, satisfaction
- de mesurer l'atteinte des objectifs de formation : connaissances, compétences, adhésion, confiance
- de prendre en compte et traiter les éventuels écarts

- **Évaluation des enseignements :**

Les enseignements sont évalués à travers le dispositif décrit au point précédent

- **Conseil de perfectionnement :** à mettre en place obligatoirement pour les diplômes nationaux. Pour appui, cf DES.

- **Autres dispositifs, le cas échéant :** Il est prévu, au sein de la convention à définir en appui avec la DES, un comité scientifique, composé à parité entre représentants de l'Université et du groupe Crédit Mutuel, présidé par le responsable du diplôme, chargé chaque année d'évaluer la formation et de décider de son renouvellement.

X. Budget prévisionnel

Pour les diplômes d'université, il est attendu chaque année de retourner à la DES, début avril, un bilan du fonctionnement, en termes d'effectifs, en termes qualitatif et en termes budgétaires, de la formation. A partir de ces éléments, une réflexion sur les perspectives de la formation est attendue : maintien, modification, évolution, suppression.

A. Financement à coût constant

⇒ **VIA SFC**

VIA SFC : ne pas renseigner la rubrique. En effet, la gestion budgétaire et financière des actions de formation continue proposées par le SFC doit être conforme aux obligations du Code du travail et fait, à ce titre, l'objet d'une déclaration annuelle auprès des services de la DIRECCTE.

B. Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme

LICENCE (X) ou MASTER ()
diplôme

Cocher ce qui convient en fonction du niveau de recrutement du

2. Droits spécifiques

Décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme d'après les populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant de lignes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le prix de chaque module.

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DU ADMINISTRATEUR BANCAIRE MUTUALISTE	500 €	SFC

CAS EVENTUELS D'EXONERATION :

En tenir compte dans le budget prévisionnel et le bilan

À l'attention des mesdames, messieurs les membres
du Conseil de Faculté
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
1, place d'Athènes 67045 Strasbourg Cedex
Strasbourg, le 11 mars 2021

Madame le Doyen,
Chers Collègues,

Dans le prolongement de notre assemblée générale de Faculté qui s'est tenue le 19 octobre 2020, j'ai le plaisir de vous soumettre le projet de maquette sur lequel le conseil de Faculté doit se prononcer et concernant la mise en place d'un Diplôme d'Université « Administrateur Bancaire Mutualiste », en partenariat avec le groupe Crédit Mutuel.

En effet, dans son organisation, le Crédit Mutuel présente la singularité d'obéir à une logique de coopérative reposant sur des bénévoles élus par les sociétaires et œuvrant en qualité de membres des multiples conseils d'administration et de surveillance. Le DU aurait pour objectif de former les administrateurs élus du groupe bancaire mutualiste. En effet, face à la multiplication des exigences de formation imposées, pour les administrateurs de banque, par les organes de supervision bancaire (au niveau national et à l'échelon communautaire), les compétences de dimension juridique deviennent essentielles. L'environnement législatif et réglementaire s'est complexifié et il est impératif qu'un administrateur soit formé à cet égard.

L'ambition du diplôme, porté par notre Faculté de droit, est d'offrir aux élus une formation. Ainsi auraient-ils l'occasion, grâce à des enseignements dispensés par l'équipe de droit des affaires (UMR DRES) et par le Crédit Mutuel, de valoriser leur engagement au sein de la banque, tout en obtenant une reconnaissance diplômante par le travail qu'ils fourniraient tout au long de l'année.

Il va sans dire que cette formation nouvelle est unique et que les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale entendent à un partenariat exclusif avec la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg.

Pour l'équipe de recherche en droit des affaires, il s'agit de bénéficier de l'expérience pratique de ces élus afin de nourrir les travaux de nos enseignants-chercheurs, particulièrement spécialisés, pour certains, dans la gouvernance de banque et la gestion des organismes mutualistes. L'alliance entre recherche et enseignement, à travers un public inédit, trouverait tout sens, contribuant à faire de la Faculté de droit, du centre de recherche et de l'Université, un pôle d'excellence en droit bancaire mutualiste. J'ajoute que l'équipe pédagogique est intégralement composée de membres de notre UMR, ce qui renforcera la qualité de notre recherche collective.

Voici les quelques éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Thibault de Ravel d'Esclapon